



le Canard Libéré

Journal satirique marocain paraissant le vendredi



Le président algérien Abdelmadjid Tebboune.

Nouvelle chimère indépendantiste

Alger s'offre de nouveaux pantins...

P4

Fin du dispositif des imams détachés

Paris prêche pour sa paroisse...

P9

Confus **DE CANARD**

Partis mal partis...

P2

Subvention étatique des partis

L'USFP DE LACHGAR À MAUVAIS COMPTE

P6



Le patron de l'USFP Driss Lachgar.

Génocide et famine

MOURIR ET CREVER DE FAIM À GAZA...

P8



L'entretien -à peine- fictif de la semaine

Asmaa Rhlalou



J'ai agi en dame d'enfer

P23

JOURNÉE DE LA FEMME





Confus de **CANARD**



Partis mal partis...

La politique au Maroc est-elle en train de virer au toboggan vers le banc des accusés et le séjour à l'ombre après avoir été longtemps un tremplin facile vers l'impunité et l'enrichissement illicite ? Les procès initiés pour détournements de fonds et autres formes d'incurie locale contre un paquet d'élus dont plusieurs ont été déjà embastillés le laissent fortement penser.

Du coup, un vent de panique sans précédent souffle dans les rangs partisans. Loin de baisser, le débit de l'inquiétude monte crescendo à mesure que le cercle des poursuites s'élargit... Les paris sont ouverts. A qui le tour ? C'est la première fois dans les annales nationales qu'une campagne de moralisation d'une telle envergure vise les titulaires indéliques des mandats électifs, qu'ils soient issus de la majorité ou de l'opposition. Tous égaux devant la justice. A en juger par le nombre de députés condamnés et écroués, l'heure du nettoyage des écuries d'Augias semble avoir bel et bien sonné. Ce qui préfigure une rupture avec l'ère de l'assainissement à la carte et des procès spectaculaires par intermittence habituels...

Figée souvent au stade de discours incantatoire, cette reddition des comptes semble cette fois-ci l'expression d'une forte volonté politique pour une réelle mise à niveau partisane par voie de justice, le seul pouvoir capable d'en accélérer l'avènement. Ayant tardé plus que de raison à cause de l'irresponsabilité d'une classe politique engluée jusqu'à la moelle dans des pratiques clientélistes et népotiques, il fallait que l'aggiornamento salutaire tant attendu soit décrété. Le détonateur aura été certainement l'implication de deux figures du PAM dans le trafic international de drogues dures. Avec ce scandale, qui a défrayé la chronique et ébranlé le pays, la côte d'alerte semble avoir été atteinte. L'affaire est d'une extrême gravité, indiquant que la prévarication, le fameux fassad politique qui s'est propagé comme un cancer dans la pratique partisane, a franchi un nouveau palier et qu'il fallait sévir, bien et fort. On n'est plus dans les petits délits classiques, en relation avec ceux qui mettent le doigt dans le pot de confiture de l'argent public, mais dans quelque chose de bien plus grave : l'intrusion du narcotraffic dans la sphère politique. Ce trafic, lié au crime organisé, génère tellement d'argent qu'il représente un danger pour la démocratie et les institutions dont il corrompt facilement les acteurs. On a vu comment des pays comme la Colombie et le Mexique sont tombés sous l'emprise des réseaux du narcotraffic dotés de moyens supérieurs à ceux des forces de police et même parfois de l'armée....

Que des hommes politiques de premier plan dont le parti est de surcroît représenté au gouvernement soient impliqués dans ce business illicite n'est pas un fait anodin. C'est une sonnette d'alarme sur le début d'une dérive potentielle autrement plus dangereuse au cœur des partis, montrant par la même occasion que ceux-ci ne sont pas immunisés et qu'ils sont au contraire perméables à toutes

les compromissions les moins avouables... Cette situation est sans doute consubstantielle aux profils sociologiques recrutés ces dernières années par des partis en déficit chronique de légitimité mais en quête permanente de sièges à n'importe quel prix pour gouverner. Généralement dotés en avoirs et pas en savoir, ils obtiennent sans coup férir l'investiture électorale souvent contre des sommes sonnantes et trébuchantes. Ce sont ceux-là, mis en avant au détriment des candidats de valeur qui justifient d'une compétence dans tel ou tel domaine, qui gagnent les élections haut la main et arrivent à conquérir le Parlement et les communes. Plus grave encore est le nivellement continu par le bas qui en a résulté une dégradation progressive de la qualité des élus infligés au Maroc et sa population. Sur ce plan, la régression par rapport aux institutions élues des

dernières décennies est incontestable.

Incapables de lire correctement un texte en arabe, nombre de députés actuels n'ont tout simplement pas leur place sous la coupole.

Énorme paradoxe alors que le pays est arrivé, sous l'impulsion royale, à une phase cruciale où il a besoin de propulser aux commandes, aussi bien à l'échelle locale que nationale, d'une élite bien formée pour parachever son processus de développement. Or, la nation a tout à perdre avec ces opportunistes de la politique admirables d'inculture qui se servent de leurs mandats pour s'enrichir par tous les moyens, histoire de rentabiliser les millions lourds investis dans le souk électoral sous forme de banquets et achats de voix. Dans d'innombrables discours, S.M le Roi Mohammed VI a pourtant interpellé les partis sur le man-

quement à leurs responsabilités, tout en plaidant pour une pratique politique saine, fondée sur la compétence, l'engagement sincère et une compétition autour des programmes. Nul ne peut soutenir que le souverain n'a pas donné suffisamment de temps aux partis pour qu'ils se réorganisent, rajeunissent leurs effectifs et jouent leur rôle dans l'encadrement de la population et l'écrémage de l'élite du pays. Mais ils ont persisté dans l'autisme, préférant fonctionner avec les ficelles et les combines d'un Maroc révolu. Cette paralysie les a mis de facto en retrait par rapport à la dynamique réformatrice initiée par le souverain dans nombre de domaines dès son accession au trône en 1999, se contentant d'applaudir les instructions royales. Sans s'employer à les mettre en œuvre afin de se mettre au diapason des grands desseins qu'il nourrit pour son peuple. Aujourd'hui dos au mur, voire sous pression, les partis doivent changer de logiciel, ils n'ont d'autre choix que d'assainir leurs rangs en éloignant les brebis galeuses. Tout le défi pour cette classe politique décrédibilisée et minée par les affaires est de faire en sorte qu'elle soit attrayante pour les profils de valeur. L'avenir du pays en dépend. ▀

Aujourd'hui dos au mur, voire sous pression, les partis doivent changer de logiciel, ils n'ont d'autre choix que d'assainir leurs rangs en éloignant les brebis galeuses.





Côté **BASSE-COUR**



Compétition

Le génie de la cybersécurité est un Marocain de 12 ans...

Il est à peine âgé de 12 ans et il a déjà inscrit son nom dans l'univers très sensible de la sécurité informatique par le génie exceptionnel dont il a fait preuve. Pas plus haut que trois pommes, Rayan Ait Tahar, de nationalité marocaine, a fait parler de lui en remportant haut la main la prestigieuse Coupe du président américain pour la cybersécurité. Notre prodige national, qui a surpassé des experts du domaine bien plus âgés et expérimentés que lui, s'est adjugé la première place avec un score impressionnant de 3245 points, devançant son rival, l'Israélien Yonatan Yoni, qui a cumulé 2734 points. Ce qui lui a valu les félicitations et l'admiration des organisateurs, la Cybersecurity and Infrastructure Security Agency (CISA), une agence gouvernementale américaine. Cette prouesse fait de lui le premier Africain, Marocain et le plus jeune compétiteur à gagner ce titre... Grande intelligence, le petit Rayan, scolarisé dans une école à Casablanca s'est distingué, dans le domaine de la cyber sécurité, en remportant des compétitions internationales grâce à ses compétences inédites en piratage, dont a il fait preuve en piratant le site du footballeur brésilien Neymar et celui d'une grande société de transport afin d'améliorer leur sécurité en ligne. Plusieurs entreprises d'envergure internationale cherchent à lui mettre la main dessus en lui proposant des offres de parrainage très alléchantes. Mais les parents du prodige les ont déclinées, tenant à ce que leur fils poursuive ses études au Maroc.



Rayan Ait Tahar.

Attaques contre les exportations agricoles marocaines

La Comader saisit la justice espagnole

Trop, c'est trop ! Face à la persistance des attaques des camions marocains transportant des produits agricoles à destination de l'Union européenne, la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (Comader) a décidé d'agir. Comment ? En portant l'affaire devant les tribunaux espagnols, indique un communiqué diffusé jeudi 29 février dirigé par cet organisme qui affirme que « les produits agricoles marocains exportés vers l'Union Européenne dans le cadre de l'accord d'association, sont des produits qui [contrairement aux allégations des agresseurs] répondent strictement, et sans aucune exception aux exigences



Rachid Benali, président de la Comader.

règlementaires » édictées par l'UE. « Les produits marocains sont d'ailleurs contrôlés par les autorités marocaines préalablement à leur exportation ainsi que par les autorités européennes avant leur entrée sur les marchés européens », ajoute le communiqué qui dénonce une campagne hostile qui porte « préjudice aux relations commerciales exemplaires entre le Maroc et l'Union Européenne », accompagnée « d'une stigmatisation médiatique inédite, dont les agriculteurs marocains sont les victimes collatérales ». Les exportations agricoles marocaines ne doivent pas servir de bouc-émissaire des turpitudes de l'agriculture européenne, ajoute une source proche de la Comader.

Casablanca

un quartier sans voie d'accès !



Un giratoire réglera le problème...

Tout un quartier résidentiel privé de voies d'accès par des travaux visiblement mal pensés ! C'est le calvaire infligé à des centaines de résidents du quartier Guynemer à Casablanca. Les habitants qui ont adressé récemment une pétition aux autorités de la métropole (le Wali de la région, la maire et le gouverneur de Hay-Hasani) doivent faire un très long détour par la route d'El Jadida pour accéder à leurs maisons. Et pourtant, la solution existe, mettre en place un simple giratoire permettant de gagner le quartier en question via le boulevard Abtal. Ce que la commune de Hay-Hassani a oublié ou négligé de faire et que les habitants réclament dans leur pétition.

Fondation Touria et Abdelaziz Tazi

Une pianiste de talent à l'honneur

La Fondation Touria et Abdelaziz Tazi et l'uZine célèbrent le retour de Maha Zahid pour une journée dédiée à la démocratisation de la musique classique et sont ravis d'annoncer un événement musical unique en son genre prévu les vendredi 8 et samedi 9 mars 2024. Intitulée "La petite histoire de la musique dite classique", ce week-end spécial sera animé par la talentueuse jeune pianiste marocaine originaire de Casablanca, appréciée pour sa profondeur artistique et son approche novatrice de la musique classique. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des événements de qualité précédemment animés par Maha à l'uZine, qui ont su captiver et enrichir son public fidèle. Les amateurs de musique classique et les aspirants pianistes sont invités à participer à une série d'activités conçues pour enrichir leur compréhension et appréciation de la musique. Le week end commencera Vendredi 8 mars à 11h00 à l'uZine, carrefour de la créativité et de l'expression artistique à Casablanca.

RYAD MEZZOUR RÊVE D'UN AVION CONSTRUIT ENTIÈREMENT AU MAROC EN 2030...

EN ATTENDANT, C'EST MOI QUI PLANE...





Côté BASSE-COUR



Investissement

CDG Inest booste la croissance de Strapack Morocco

Atravers son programme Génération Entrepreneurs, CDG Invest a annoncé un investissement dans STRAPACK Morocco, la première entreprise marocaine à se spécialiser dans la production et la commercialisation de feillard de cerclage en polypropylène (PP) et en polyéthylène téréphtalate (PET) ainsi que dans les machines de cerclage associées. Créée en 2019, cette pionnière casse la dynamique de l'importation en lançant une production locale made in et by Morocco. Cette performance est portée par une expertise 100% marocaine qui s'aligne sur les standards de qualité internationaux les plus rigoureux. Les produits de STRAPACK garantissent une sécurité maximale pour les marchandises emballées, tout en permettant une réduction substantielle des coûts d'emballage. L'engagement écologique de l'entreprise n'est pas en reste, grâce à une gamme de produits entièrement recyclables. L'investissement de CDG Invest, à travers une augmentation de capital, vise à booster la croissance de STRAPACK, avec un double objectif : consolider sa position de leader sur le marché national du feillard de cerclage et étendre son influence à l'international, notamment dans les pays voisins. Le programme "Génération Entrepreneurs" de CDG Invest est dédié à l'émergence d'entrepreneurs ambitieux, capables de conduire, moyennant un soutien financier pouvant atteindre 20 millions de DH, des entreprises marocaines vers une croissance significative et de contribuer à la transformation de l'économie nationale. ▶

Nouvelle chimère indépendantiste

Alger s'offre de nouveaux pantins...

Dans un ultime baroud de déshonneur chargé de désarroi et de désespoir, la junte militaire algérienne vient de se rabattre sur trois pelés et un tondu autoproclamés fondateur du parti national rifain (PNR) ! Les caporaux d'Alger qui passent le plus clair de leur temps à comploter sans succès contre le Maroc et à détourner la manne pétrolière du pays ont sauté les pieds joints sur



Les trois pelés et un tondu qui ont décidé d'émarger en Algérie...

ce qu'ils pensent être un bon filon pour harceler le Maroc sur son intégrité territoriale et entretenir leur haine pathologique contre la nation multiséculaire que l'Algérie n'est pas.

Un Royaume dont l'unité et la cohésion, la symbiose entre le roi et le peuple, le niveau de développement et l'aura à l'international, n'arrêtent pas d'entretenir leurs nuits cauchemardesques.

Les promoteurs de la blague politique de l'année ont bénéficié du parrainage de l'État algérien pour installer leur première « représentation » de la « république du Rif » dans une villa d'un quartier huppé de la capitale, offert par leurs généreux sponsors, experts patentés dans le financement des entreprises foireuses, avec un penchant pathologique pour les projets de libération chimérique.

La cérémonie de constitution de cette nouvelle fumisterie indépendantiste, immortalisée dans une vidéo, est tout simplement pathétique et ridicule... Chercher à ouvrir un nouveau front séparatiste contre le Maroc après l'échec cuisant du premier porté depuis 1975 par le Polisario renseigne d'abord sur l'état d'esprit de la junte qui doit avoir le moral dans les chaussettes. Rameuter une poignée de rigolos vivant à l'étranger, profil plutôt trafiquants en tout que militants en quoi que ce soit, pour leur faire endosser le rôle de leaders indépendantistes montre aussi à quel point la bande à Tebboune manque d'inspiration et d'intelligence. Un signe flagrant de plus que ce régime invraisemblable est un anachronisme unique au monde qui mérite sincèrement de figurer dans un musée des survivances du passé décomposé...

Aveuglée par sa haine du Maroc au point de lui faire perdre le dernier gramme de raison qui lui reste, la junte doit au moins se targuer d'avoir réussi à enchaîner à un rythme soutenu les déconvenues diplomatiques et les ratages économiques sur fond d'une incurie inégalable. Applaudissements. Au fait, les nouveaux pantins d'Alger ne seront pas gratifiés comme leurs aînés polisariens usés et désabusés d'un bout de désert algérien où ils peuvent méditer à longueur de journée sur la force de leur mirage rifain ? Quant à Alger, il a trouvé sa véritable vocation grâce au génie époustoufflant de sa junte, celle de capitale des républiques imaginaires. Très séduisante comme destination ! ▶

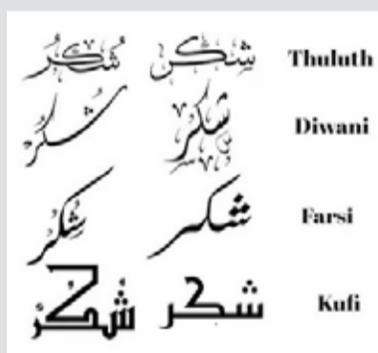
Beurgeois GENTLEMAN

Ça parle plus arabe que gaulois en France (34)

Selon Jean Pruvost, lexicologue, le vocabulaire français serait composé d'environ 500 mots d'origine arabe, voire plus, soit 350 de plus que les mots gaulois qui ne seraient que 150 ! Ci-dessous une liste non exhaustive de mots d'origine arabe commençant par la lettre k: koufique. De l'arabe كوفي, koufi (veut dire originaire de la ville de Koufa en Irak). Ce terme est employé pour qualifier un style d'écriture arabe sans points diacritiques. Les frères J. & J. Tharaud, deux antisémites notoires, mais hélas aussi élus académiciens par les fils de Pétain, dans leur livre écrit à 4 mains, « La Fête arabe », publié en 1912, ont utilisé cet adjectif : « Je vis construire l'Hôtel de Ville et cette extravagante cathédrale décorée du haut en bas de sourates du Prophète, écrites en caractères coufiques, qu'un architecte ignorant a pris pour de simples arabesques ! ». Le terme « coufique » qualifie les caractères alphabétiques dont se ser-

vaient les Arabes avant le quatrième siècle de l'hégire. Laurence Cossé, dans son livre « La Grande Arche », paru en 2016, décrit ce style comme une « variante de la calligraphie arabe qui se caractérise par une exagération des horizontales et des verticales ». Non moins curieux sont les bordures et les encadrements faits de caractères arabes, allant jusqu'à des transcriptions en coufique de passages du Coran.

Il s'agit donc d'une des plus anciennes formes calligraphiques de l'arabe. Sous une forme modifiée, plus carrée, on retrouve ce style d'écriture sur de nombreux monuments musulmans. L'étude de cette écriture passe par celle des manuscrits coraniques, via une approche sérielle. Il s'agit de déterminer par l'observation de différents critères (ductus, tracé...) des divisions en famille. Cette approche permet de diviser les manuscrits anciens en deux grandes variétés, les manuscrits en écriture « 7ijazie



4 styles de calligraphie dont le coufique

» et ceux en écriture « koufique ». Le style coufique connaît aussi des subdivisions par style. Le terme koufi est utilisé par la tradition musulmane. Néanmoins, il pose le problème de dessiner une géographie des écritures arabes anciennes qu'aucun élément matériel ne conforte. Les liens de cette nomenclature traditionnelle avec le matériel étudié sont manifestement impossibles à établir. En outre, la diversité des styles au sein de cet ensemble n'est pas explicite avec cette appellation. Certains chercheurs

préfèrent le terme d'écriture abbaside ancienne. En effet, une coexistence entre deux formes d'écritures à la fin du VIIème siècle après Jésus-Christ est vraisemblable. L'écriture 7ijazie serait, selon certains chercheurs aujourd'hui la plus vraisemblable. Une écriture positionnée à mi-chemin entre le coufique et l'écriture ronde des papyri, possédant des caractéristiques des deux ensembles. Les anciennes monnaies sont gravées en koufi. À partir des IXème et Xème siècles après Jésus-Christ, le coufique est concurrencé par d'autres formes d'écritures plus élancées. Cet ensemble est appelé le Nouveau Style et connaît plusieurs variantes. À partir du XIIIème siècle après Jésus-Christ, le Coran n'est plus écrit sur parchemin mais sur papier et le koufi est abandonné comme écriture du Coran au profit de trois styles : le nas5, le mu7a9a9 et le ray7ani. ▶ (À suivre)

Beurgeois.Gentleman@gmail.com
Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web www.lecanardlibere.com



**J'accomplis mon devoir national
et je développe mes aptitudes sportives**

www.tajnid.ma



**Inscriptions ouvertes jusqu'au 29 avril 2024,
pour les jeunes de 19 à 25 ans**



Le Maigret du CANARD



Subvention étatique des partis

L'USFP de Lachgar à mauvais compte

Le dernier rapport de la Cour des comptes relatif à l'audit des comptes des partis politiques au titre de l'année 2022, rendu public mercredi 28 février, a fait réagir certaines formations politiques. A commencer par l'USFP. Et pour cause...

LAILA LAMRANI

Ce rapport est de nouveau édifiant quant à la manière dont la classe politique continue à gérer la subvention publique, en dehors des règles de transparence et de sincérité des comptes. Ce qui a obligé les partis épinglés de restituer l'argent non utilisé ou dont la dépense n'a pas été justifiée.

Pas vraiment surpris car connaissant bien les pratiques de la boutique partisane nationale, les magistrats ont de nouveau découvert des vertes et des pas mûres qui laissent penser que l'opacité demeure la norme la mieux partagée par les partis. Au fil des pages

de cette enquête, on apprend ainsi que 17 partis n'ont pas été capables de justifier les salaires de leurs employés, alors que 13 autres n'ont jamais fourni ni justificatif, ni contrat pour prouver le montant du loyer du local de leurs locaux. Autre joyeuseté, 11 enseignes partisanes ont engagé des dépenses exceptionnelles ou imprévues sans les accompagner de documents attestant matérialisant leur caractère effectif.

Au lieu d'améliorer leur gestion financière, les partis politiques ont fait pire qu'en 2021, puisque leurs dépenses «illégales», basées sur des justificatifs insuffisants ou inexistantes, ont bondi de 4% en 2022. La classe politique avance. Mais en mode marche arrière. On sait maintenant à quoi ressemble leur gouvernance lorsqu'ils arrivent aux affaires... S'agissant de la rallonge annuelle de 20,10 MDH accordée à 7 partis politiques en 2022 pour couvrir les frais de mission, de recherches et d'études, le rapport de la Cour des comptes révèle que quatre partis ont restitué 3,5 MDH au Trésor pour non-utilisation. Par ailleurs, 5 partis ont remboursé la somme de 15,64 MDH faute d'avoir alloué cette manne aux études. Par manque d'idées ou absence d'enthousiasme ou les deux à la fois ? Les chefs de partis gagneraient à se rapprocher de leur confrère de l'USFP le grand Driss Lachgar qui a siphonné la quasi-totalité de l'argent



dédié aux études... Suivre des cours accélérés dans ce domaine pointu chez Lachgar l'expert ne seraient pas de trop... Selon le rapport de la Cour des comptes, l'USFP a obtenu à ce titre, en date du 9 novembre 2022, un financement de l'ordre de 1,93 million de DH. L'État a tenu ses engagements, l'argent a atterri sur le compte bancaire du parti.

Népotisme

Tout baigne. Sauf que la quasi-totalité de cette somme a été engloutie par le cabinet d'études « Mela Stratégie & Conseil ». Un business fondé par un trio formé par Mehdi Mezouari, membre du bureau politique du parti Hassan Lachgar, rejeton du secrétaire général et vice-président du groupe socialiste à la Chambre des représentants et Rime El Aked, réputée proche du directeur du groupe parlementaire. A l'inverse de ses confrères qui n'ont pas trouvé le bon moyen de consommer la thune des études, papa Lachgar a été très inspiré. C'est merveilleux un papa qui refile au fils un peu d'argent public pour sauver de la faillite une enseigne en mal de commandes créée juste en 2021... Népotisme bien ordonné commence par soi-même... Lachgar ne socialise pas les pertes, il

"familiarise" l'argent public... Si seulement les assistés de Lachgar avaient fait les choses dans les règles de l'art en fournissant des études correctes. Ils n'ont pas eu cette exigence, à en croire les magistrats de la Cour des comptes qui ont pointé l'absence d'accords détaillant les conditions spécifiques et le prix unitaire de chaque étude, ainsi que la non-conformité des livrables au nombre de 23 aux normes de base à la démarche scientifique reconnues en la matière. Scandale... Saisissant la balle de cette belle incurie politique au vol, le secrétariat régional de la Jeunesse de l'USFP en France se fend d'un communiqué où elle plaide pour l'ouverture d'une enquête indépendante sur l'attribution des projets de soutien et des contrats à certains membres du parti. Agacé par les griefs précis de l'institution dirigée par la très sérieuse Zineb El Adaoui, papa Lachgar a profité de la tribune du congrès régional du parti à Casablanca pour lui voler dans les plumes. Tout en invitant la Cour des comptes à émettre de manière directe toute accusation ou demande de clarification, l'avocat a dit son refus de se laisser entraîner dans des débats politiques stériles. Driss Lachgar a raison. Il n'aime s'engager que sur des terrains concrètement féconds pour ses proches. ▀





Le Maigret du CANARD



Développement agricole

Mohamed Sadiki à Tata

Le ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Mohammed Sadiki, a effectué le mardi 5 mars 2024, une visite de terrain dans la province de Tata (Région Souss-Massa). Il était notamment accompagné du Wali de la Région Souss-Massa Saaid Amzazi et du gouverneur de Tata.

Ce déplacement a fourni l'occasion de lancer plusieurs projets de développement agricole et rural dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Génération Green.

A la commune territoriale de Tizounine, M. Sadiki et ses compagnons ont visité le projet d'installation du palmier dattier réalisé dans le cadre



de la mobilisation des terres collectives au profit des jeunes investisseurs, ayant bénéficié des aides de l'Etat fournies par le Fonds de Développement Agricole (FDA).

D'un coût global de 6.8 MDH,

le projet s'étend sur une superficie de 50 ha équipés en goutte à goutte. La première tranche du projet, d'une superficie de 25 ha, est déjà plantée en palmier

Mohamed Sadiki et Saaid Amzazi lors de leur tournée.

dattier. A la commune territoriale de Tiguzmert, la visite ministérielle a porté sur une unité de conditionnement des dattes d'un montant d'investissement global de près de 15 MDH, déployé sur une superficie de 10.000 m².

A la commune territoriale de Tiguzmert, la délégation conduite par le ministre s'est enquis du projet d'installation des cultures maraichères dans le cadre de la mobilisation des terres collectives au profit de jeunes entrepreneurs de la zone. Ensuite, c'était au tour de la commune territoriale de Tata d'accueillir le ministre qui a pris connaissance du programme de protection des oasis contre les incendies et aména-

gement et réhabilitation des palmeraies de Tata. D'un montant global de 112.3 MDH, le programme cofinancé par 9 partenaires, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie Génération Green et s'étale sur la période 2023-2026.

Au niveau de la ville de Tata, le ministre s'est rendu au centre d'exposition et de commercialisation des produits du terroir. Installé sur une superficie de 625 m², ce projet qui a nécessité une enveloppe de 3,5 MDH est conçu pour contribuer à la valorisation et la commercialisation des produits du terroir issus de la province de Tata comme les dattes, le henné, le miel, les amandes, les olives, les plantes aromatiques et médicinales et huiles essentielles.■

LE TALENT NE DEMANDE QU'À BRILLER.

#FAIREGAGNERLESPORT



FAIRE GAGNER LE SPORT

-18 JOUONS RESPONSABLE



Le Maigret du CANARD



Génocide et famine

Mourir et crever de faim à Gaza...

Tout porte à croire que les terroristes de Tel Aviv ont attiré des foules de Gazaouis qu'ils ont affamés des semaines durant après avoir organisé la pénurie de nourriture à Gaza pour leur tirer dessus.

CHAIMAA EL OMARI

Un « nouveau carnage » et des morts « totalement inacceptables » selon le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, tandis que les États-Unis ont exigé d'Israël "des réponses" et Emmanuel Macron s'est dit "indigné" tout comme son ministre des Affaires étrangères qui a réclamé "une enquête indépendante pour déterminer ce qu'il s'est passé". Voilà le bal des hypocrites qui reprend de plus belle avec ses postures esthétiques, aussitôt après la tuerie terrifiante, perpétrée jeudi 29 février par l'armée terroriste israélienne au cours d'une distribution d'aide alimentaire à Gaza. Tout porte à croire que les terroristes de Tel Aviv ont attiré des foules qu'ils ont affamés des semaines du-

rant après avoir organisé la pénurie de nourriture à Gaza pour leur tirer dessus. Cela ressemble à un guet-apens tendu par les sicaires de l'armée d'occupation dans un contexte humanitaire déjà très désastreux pour les Gazaouis, livrés non-stop à la mort et à la faim. Le chaos total. L'enfer sur terre. Les Palestiniens ont soif de liberté et de justice. On leur inflige la faim, voire la famine. Ils aspirent à une vie digne tout comme être humain. On les livre à la mort en les déshumanisant.

Un massacre de plus, l'énième dans une longue série macabre interminable, qui ne sera certainement pas le dernier. Cette attaque a fait plus de 110 morts parmi des habitants affamés par leurs bourreaux qui continuent à assassiner sauvagement femmes, enfants, vieillards et adolescents dans l'impunité totale. Fermant les yeux sur la destruction massive des habitants de Gaza alors qu'ils ne sont pas armés, l'Occident immoral a laissé faire, refusant d'imposer un cessez-le-feu réclamé par les opinions publiques un peu partout dans le monde.

Ce n'est pas une guerre ou un conflit comme l'appellent les médias de connivence. C'est une opération d'extermination d'un peuple en lutte pour son indépendance. Un génocide. Preuve, la bande terroriste à Netanyahu en est réduite, plusieurs mois après le démarrage de sa campagne barbare frappée du sceau de la lâcheté, à négocier la libération de sa centaine d'«otages»... Incapable d'en découdre directement avec les résistants du Hamas, l'armée



d'occupation s'est vengée sur une population sans défense dans des proportions qui dépassent l'entendement.

Ce sont les voix occidentales, complices officiels des barbares du Proche-Orient, qui s'empressent aujourd'hui de les condamner verbalement avec la certitude qu'ils ne répondront jamais de leurs atrocités innommables... N'est-ce pas eux qui ont donné le permis de tuer au colonisateur sanguinaire de la Palestine suite à l'acte du Hamas du 7 octobre en lui témoignant leur soutien inconditionnel, au nom, arguent-ils, de la légitime défense ?

Légitime défense pour larguer jour et nuit depuis le ciel sur des populations innocentes bombes et missiles fournies par les Américains ?

« La France dit les choses. Elle dit les choses quand il s'agit de qualifier de terroriste le Hamas. Mais elle doit dire les choses aussi quand il se passe des atrocités à Gaza », a déclaré le ministre français des Affaires étrangères Stéphane Séjourné dans la foulée du massacre perpétré lors de cette tragique distribution alimentaire. Admirez, le qualificatif infamant collé injustement au Hamas et l'euphémisme utilisé pour le colonisateur barbare ! Cette phrase résume tout le parti-pris et la tartufferie occidentale dès qu'il s'agit d'Israël. Le double standards est plus que flagrant.

Depuis quand un oppresseur peut-il légitimement faire valoir le droit de se défendre contre les opprimés ? Pendant près de cinq mois, la planète entière a assisté, horrifiée comme elle ne l'a ja-

mais été, aux conséquences atroces sur le terrain de cet alignement occidental sur les nouveaux barbares. Le seuil de 30.000 morts a été dépassé, principalement des femmes, des enfants et des bébés. Sans compter les blessés qui avoisinent les 100.000, résultat de bombardements intenses et indiscriminés visant délibérément les populations civiles, les immeubles, les camps de réfugiés, les hôpitaux, les écoles, les convois humanitaires et les établissements de l'UNRWA... Enquête internationale, disent-ils sans rougir ! Les dirigeants occidentaux mentent comme ils respirent. Éhontément. Cyniquement. C'est la même pièce de théâtre servie depuis des décennies sur le dossier palestinien, sauf que cette fois-ci elle est devenue grossière. On ne met même plus les formes. Les masques sont tombés. Depuis quand les crimes horribles du sionisme sanguinaire ont-ils fait l'objet d'une enquête internationale et abouti à la condamnation des sanguinaires de Tel Aviv ? Les sanctions économiques contre cet État terroriste pourtant sans pareil, côté degré barbarie, dans l'histoire de l'humanité, c'est quelque chose qui n'a jamais effleuré l'esprit des créateurs-protecteurs de ce terrible cancer implanté au cœur du Proche-Orient, prompts à punir des pays comme l'Iran et la Russie dont l'occidentalo-sionisme inhumain a rendus les dirigeants très sympathiques. Plus propres et fréquentables que les sages sauvages de la Palestine volée. ▀

Ravitaillements aériens

Samedi 2 mars, les États-Unis, qui refusent d'imposer une levée de blocus sur Gaza, ont commencé les largages aériens des aides alimentaires sur l'enclave palestinienne ravagée et en proie à la famine. Trois avions militaires ont participé à cette opération afin d'«aider les civils affectés par le conflit actuel», a déclaré un responsable du Pentagone. Les avions ont largué «66 paquets contenant des repas sans porc» ce samedi après-midi heure locale à Gaza, a dit ce responsable, ajoutant ne pas pouvoir préciser le poids total. Le commandement militaire US pour le Moyen-Orient a ensuite indiqué que ces colis contenaient plus de 38 000 repas, largués «le long de la côte de Gaza», et que l'opération avait été menée en collaboration avec la Jordanie.

Ces ravitaillements aériens, qui permettent de contourner l'enfer terrestre entretenu par les criminels sionistes, ne sont pas une bonne solution. D'abord, ils ne représentent qu'une goutte d'eau face à l'océan des besoins des populations palestiniennes qui manquent de tout. Ensuite, outre les risques liés à l'envoi de lourds colis dans des zones surpeuplées, il arrive souvent qu'ils ratent leur cible. Des habitants de Gaza ont ainsi raconté que de nombreuses palettes sont tombées dans la Méditerranée.



Le Maigret du CANARD



Fin du dispositif des imams détachés

Paris prêche pour sa paroisse...

Le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, a appelé lundi 26 février les membres du Forum de l'islam de France à mettre au point un statut de l'imam d'ici à six mois. Une nouvelle étape d'égarement republicain?

CHAIMAA EL OMARI

Depuis le 1er janvier, la France n'accepte plus « d'imams détachés » sur son territoire, et ceux qui s'y trouvent déjà, ne pourront plus y rester au-delà du 1er avril 2024. Envoyés principalement par le Maroc, l'Algérie et la Turquie, ces imams étaient rémunérés par leurs pays d'origine. Ils sont obligés désormais, s'ils souhaitent continuer d'y officier, de passer sous contrat direct avec les lieux de culte où ils exercent. Cette mesure, contenue dans la loi séparatisme voulue par Emmanuel Macron et adoptée en mars 2023 pour draguer l'électorat de 'extrême-droite, est venue rompre avec un système qui permettait d'accueillir jusqu'alors 301 imams détachés dont 151 issus de Turquie, 120 d'Algérie et 30 du Maroc. Un chiffre dérisoire au regard des 2 700 imams recensés en France mais les autorités françaises disent vouloir mettre un terme à ce qu'elles qualifient "d'influence étrangère" des pays d'origine. L'objectif officiellement affiché trahit une arrière-pensée très française à l'encontre de l'islam en ce sens que cette disposition

Ne vise qu'une catégorie de la population, la même depuis toujours : la communauté musulmane de France! Ce fut le cas avec « la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques françaises » promulguée en 2004 et qui dans la pratique a une portée spécifique, le voile islamique (et non pas la kippa, par exemple) que ses concepteurs ont principalement dans le viseur. Le traitement du culte musulman et tout ce qui s'y rapporte a ceci de particulier qu'il est excessivement instrumentalisé dans le débat national français. Au point que les musulmans de France, porteurs souvent de la double nationalité, se sentent discriminés et stigmatisés ; ce qui leur donne le sentiment de plus en plus fort d'être utilisés dans des joutes de pouvoir tout en discréditant au passage leur religion dans une volonté à peine voilée de faire d'eux les boucs-émissaires des turpitudes et du mal-être français. Ces calculs nourris à la démagogie ne font qu'accentuer le climat d'islamophobie ambiante et contribuer à une rupture d'égalité. « Je comprends qu'au niveau politique, ce soit

La France veut des imams payés par le contribuable français...



à la mode de désigner les étrangers comme le problème de tous les maux du pays mais qu'est-ce que ça va changer concrètement de résilier les contrats de quelque 300 imams pour la seule raison qu'ils sont payés par le Maroc, l'Algérie ou la Türkiye?», s'interroge un imam. Et d'expliquer qu'aucun de ces imams « n'a jamais fait parler de lui en mal, ni commis un quelconque méfait ».

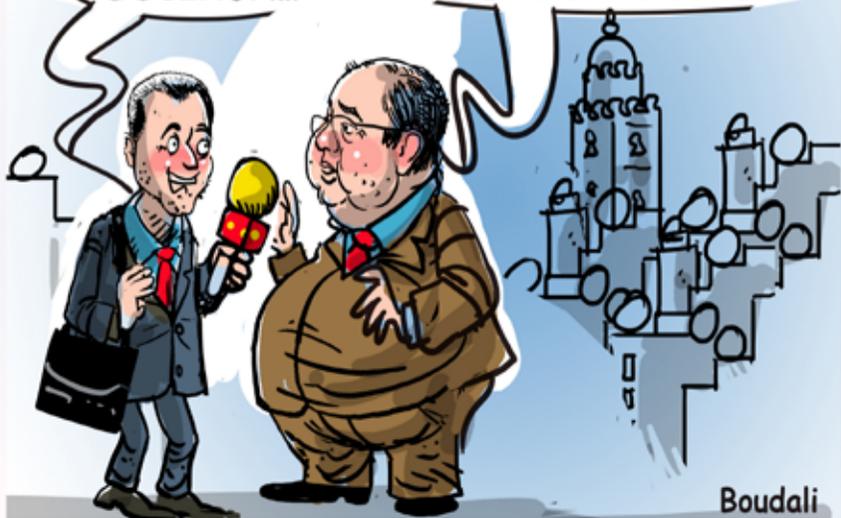
Sur les réseaux sociaux, l'écrivain Fouad Kemache a abondé dans le même sens. « La loi Séparatisme était censée avoir une vocation universelle mais l'exemple des imams

détachés donne raison à ceux qui affirmaient, dès le départ, que cette loi ciblait en particulier le culte musulman », écrit-il sur son compte X. Dans une lettre adressée le 29 décembre 2023 aux pays d'origine des « imams détachés », le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a pris le soin de préciser que « le but n'est pas d'empêcher des imams étrangers de prêcher en France, mais de s'assurer qu'aucun n'est payé par un État étranger dont il serait fonctionnaire ou agent public ». Un imam rétribué par le contribuable français pour prêcher la bonne parole républicaine? ▶

L'USFP CONSACRE POUR 2 MILLIONS DE DH D'ÉTUDES OFFERTS PAR PAPA LACHGAR À SON FILS HASSAN

C'EST DE L'ABUS DE BIENS SOCIAUX...

NON, C'EST UN ACTE D'IRRIGATION DES LIENS FAMILIAUX...



Boudali

Ramadan 2024

La Fondation Hassan II pour les MRE se mobilise

La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger a présenté mercredi 6 mars à Rabat lors d'une rencontre avec la presse son programme « Ramadan 2024 ». A l'instar des années précédentes, la Fondation a désigné une délégation de 274 universitaires, prédicateurs et récitateurs du Coran. Objectif : organiser des causeries religieuses et des activités culturelles tout au long du mois de Ramadan du 9 mars au 12 avril 2024 au profit des Marocains résidant à l'étranger. Les pays concernés sont principalement la France, Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Italie, Belgique, Canada, Etats-Unis, Suède, Danemark, Royaume Uni, Hongrie, Norvège et Islande. La délégation se compose de 41 professeurs universitaires, 38 prédicateurs détenteurs d'un doctorat, 45 prédicateurs titulaires d'un master, 60 prédicateurs titulaires d'une licence, et 60 prédicateurs dont le rôle est d'assurer à la fois les prêches religieux et les séances de mémorisation du Coran, ainsi qu'un groupe de 30 imams chargés de diriger les prières des Tarawih. Depuis 1992, La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger assure un accompagnement religieux au bénéfice des Marocains résidant à l'étranger à l'occasion du mois sacré. ▶



Le Maigret du CANARD



Recrudescence des cas de rougeole au Maroc

Faut-il s'inquiéter ?

L'éclosion récente des cas de rougeoles serait certainement liée à une baisse de la vaccination dans les régions touchées. C'est l'explication numéro 1. Maintenant, il faudrait détailler les raisons de cette baisse, rattraper le retard dans les régions contaminées, identifier et orienter les efforts vers les autres régions qui pourraient basculer dans la même situation épidémiologique. La rougeole est une maladie virale grave. Un enfant décède toutes les 4 minutes de la rougeole dans



Dr Tayeb Hamdi *

le monde. En 2021, 128 000 personnes sont mortes de la rougeole dans le monde. La rougeole est une maladie extrêmement contagieuse. Un enfant malade peut contaminer 16 à 20 autres personnes. Elle se transmet quand une personne infectée respire, tousse ou éternue, ou indirectement par des surfaces souillées par le virus. Un enfant (ou un adulte) infecté peut infecter neuf contacts proches non vaccinés sur



dix. Le virus infecte l'appareil respiratoire, puis se propage dans tout l'organisme.

Vaccination

Fièvre, écoulement nasal, yeux rouges, toux, abattement, irritabilité, puis apparition d'une éruption cutanée rouge sur tout le corps. Des complications graves sont possibles: le décès, ou des handicaps à vie: Des problèmes respiratoires graves, une encéphalite, la cécité, la déshydratation et autres complications. Une dose à l'âge de 9 mois et une deuxième dose quelques mois après.

La vaccination est sûre et efficace et reste le meilleur moyen pour éviter l'infection, la maladie et les épidémies de rougeole. Le vaccin sauve 5 vies chaque minute dans le monde. Entre 2000 et 2021 : 56 millions de vies ont été sauvées grâce à la vaccination contre la rougeole. La recrudescence des cas de rougeole survient quand des sujets non vaccinés contre la rougeole par vaccination attrapent le virus et le transmettent à des populations non ou insuffisamment vaccinées (si moins de 95% de couverture vaccinale contre la rougeole). Les épidémies se déclenchent si la vaccination systématique est interrompue dans

La rougeole est une maladie grave et contagieuse.

des pays ou régions touchés par une catastrophe naturelle ou un conflit qui affectent les services de santé de base et interrompent la vaccination. Les surpopulations à cause de ces événements, la proximité, et le manque d'hygiène exposent également à la recrudescence des cas d'infection.

Qui peut être touché ?

Toute personne, enfant ou adulte, non ou sous-vaccinée (n'ayant reçu aucune dose du vaccin ou une seule dose sans le rappel). Les groupes à risque de formes graves sont les enfants de moins de 5 ans, les adultes de plus de 30 ans, les femmes enceintes, les enfants malnutris, les personnes ayant des maladies affaiblissant le système immunitaire.

La prévention s'obtient par la vaccination et les mesures d'hygiène. Au Maroc, la vaccination contre les maladies-cibles chez les enfants atteint des taux qui dépassent les 95%. Le Maroc est parmi les pays les mieux classés sur ce registre. En 2013, le Maroc a organisé une campagne nationale de vaccination de rattrapage contre la rougeole et la rubéole avec 10 millions de vaccinés de 9 mois à 19 ans: dans les centres de santé et les écoles... L'objectif étant de garder ce haut niveau de protection et de vaccination complète. ▶

* Médecin et chercheur en politiques et systèmes de santé.

ALGERIE : LA JUNTE MILITAIRE PARRAINE UNE NOUVELLE FARCE INDEPENDANTISTE...

CE N'EST PAS GENTIL MAIS PERSONNE NE RAVIRA DE NOUS FAIRE UNE TA PLACE DE MEILLEURE CAUSE CHIMERE DANS LE DOS FANTOMATIQUE DU MONDE...



Le Maroc ne fait pas exception...

Le regain de la rougeole n'est pas spécifique au Maroc. Dans un rapport publié mardi 23 janvier 2024, l'OMS a alerté sur la multiplication par 45 des cas de rougeole en Europe entre 2022 et 2023. Alors que 941 cas avaient été recensés en 2022 sur le continent, 42.200 ont été enregistrés l'année dernière, une multiplication par 45 pour les 41 pays européens concernés. En France, par exemple, au moins 64 cas de la maladie avaient été identifiés dans un collège. Dans environ une infection sur trois, des complications sont observées, plus particulièrement chez les nourrissons de moins d'un an, avant qu'ils ne soient vaccinés. Mais aussi chez les adolescents et les adultes non-vaccinés ou immunodéprimés. Selon son organisation et l'OMS, la pandémie de Covid-19 a donné un coup de frein à la vaccination d'enfants dans le monde, en raison des perturbations généralisées au sein des services de santé. En 2020, 23 millions d'enfants dans le monde n'ont pas reçu les vaccins infantiles de base par le biais des services de santé de routine.

La rédaction



Entretien avec Rabiaa Marhouch

"L'égalité ne dégrade personne"



**FEMMES
PLURIELLES,
UN SEUL
COMBAT**

**Moudawana, un
dispositif à améliorer**

La Moudawana adoptée en octobre 2004 fait de la femme presque l'égal de l'homme. Mais dans les faits, c'est une autre histoire.

**Belles, branchées
et libérées**

Employées de bureau, cadres, étudiantes ou simples jeunes filles, les Marocaines sont de plus en plus nombreuses à s'affirmer. Une révolution tout en douceur...

EDITO

par Jamil
Manar

Femmes plurielles

La femme marocaine est plurielle, confrontée à des problèmes différents selon qu'elle est rurale ou citadine, issue d'un milieu aisé ou d'une strate sociale modeste. En effet, la situation de la femme de Tata par exemple ou de Guercif est aux antipodes de celle d'une habitante de Casablanca qui a eu la chance de faire des études supérieures au Maroc ou à l'étranger.

L'environnement social est déterminant dans la construction du profil féminin étant entendu que les femmes émancipées se recrutent généralement dans l'élite éduquée et cultivée, où les pratiques sociales évoluent plus vite que les mentalités.

Quel bilan dresser, à la lumière de cette réalité, de la situation de la femme marocaine ? L'égalité de genre n'étant pas acquise y compris dans nombre de pays dits développés

Force est de constater aussi que si le rayonnement de la femme marocaine dans la sphère économique est patent il est moindre quand il s'agit du domaine de la responsabilité politique.

vu que les rapports entre les deux sexes doivent raisonnablement être appréciés sous l'angle de la complémentarité découlant du statut de chacun, il s'agit d'apprécier cette question à l'aune de l'émancipation de la femme marocaine et le degré de son implication dans la vie de la nation.

Sans conteste, la femme marocaine est parvenue à s'imposer et en imposer, essentiellement dans le monde des affaires qui, il n'y a pas longtemps encore, était la chasse gardée des hommes. Au fil du temps, l'économie nationale s'est enrichie de plus en plus de femmes chefs d'entreprise, créatives et combatives, qui font montre de qualités managériales et humaines impressionnantes. Dans le sillage de la réussite éclatante des Salwa Akhannouch, Miriem Bensalah Chaqroun et autres Saïda Lamrani, qui continuent à inspirer plusieurs femmes, a émergé une nouvelle génération d'entrepreneuses qui ont investi divers secteurs porteurs.

Agroalimentaire, informatique, digital, artisanat, tourisme, services... mais aussi l'agriculture avec l'éclosion dans le

monde rural de nombreuses coopératives féminines qui valorisent les produits du terroir. De plus en plus de femmes ont pu ainsi sauter le pas en lançant des microprojets qui ont bénéficié de différents mécanismes financiers très incitatifs comme Ilayki de Tamwilcom, ex- CCG. Souffrant historiquement de marginalisation économique, dépendant de leurs maris pour la moindre dépense, les femmes rurales ont pris leur destin en main il y a près de deux décennies. En devenant entrepreneuses, membres ou responsables de coopératives, elles sont de moins en moins cantonnées dans les tâches ardues et ingrates d'approvisionnement en eau ou de ramassage de bois. Mais bien du chemin reste à parcourir et d'efforts à déployer pour que la femme marocaine dont les conditions d'accès à l'éducation ont pourtant connu une amélioration notable au fil des années ait la place qu'elle mérite dans la vie active où son taux de participation reste l'un des plus faibles au monde.

Force est de constater aussi que si le rayonnement de la femme marocaine dans la sphère économique est patent il est moindre quand il s'agit du domaine de la responsabilité politique. Il est vrai que le Royaume peut se targuer de nommer quelques ministres femmes au gouvernement, d'envoyer une poignée de députés sous l'hémicycle et choisir quelques ambassadeurs parmi la gent féminine, mais ce n'est pas assez, les hommes continuant à truster le gros des postes et des portefeuilles de la décision politique, ne laissant que très peu de place à la moitié de la société. Question de mentalité certainement. Cette sous-représentation continue à être perpétuée en raison notamment de l'absence de lois sur la parité politique qui soient contraignantes pour les partis. Résultat : ces derniers se sentent libres de tout engagement dans ce domaine.

Fait très significatif de cette situation, les premières élections régionales (2015), post constitution révisée de 2011, n'ont vu aucune femme prendre la tête d'aucune des 12 régions du pays ! Infime changement à l'issue des régionales de 2021 avec l'arrivée de Mbarka Bouaida à la tête de Guelmim-Oued Noun et quelques femmes et l'élection de quelques autres aux postes de maires de certaines grandes villes.

Là où l'on voit que la représentation des femmes en politique avance très peu au Maroc. C'est dire que le combat des femmes n'est pas plus terminé qu'il n'est gagné d'avance. Il est difficile, long et permanent. ●

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



OUR CONTINENT, OUR FUTURE



**AVEC
LA CARTE SOLIDARITY,
SOUTENONS ENSEMBLE
L'ASSOCIATION
SOLIDARITÉ
FÉMININE "ASF"**



080 100 8100
BANKOAFRICA.MA

BANK OF AFRICA - S.A. au capital de 2 125 656 240 Dirhams - Établissement de crédit -
Arrêté d'agrément n°2348-94 du 23 août 1994 - 140 avenue Hassan II, 20 039 Casablanca -
Maroc - RC : 27129 Casa - N° IF : 01085112

Moudawana, un dispositif à améliorer

La Moudawana adoptée en octobre 2004 fait de la femme presque l'égal de l'homme. Mais dans les faits, c'est une autre histoire.

Coresponsabilité

- La famille est placée sous la responsabilité conjointe des deux époux et plus sous celle exclusive du père. La règle de « l'obéissance de l'épouse à son mari » est abandonnée.

Tutelle

- La femme n'a plus besoin de tuteur (wali) pour se marier, ce qui était obligatoire dans l'ancien texte.

Âge du mariage

- Il est fixé à 18 ans pour la femme (au lieu de 15 ans actuellement) et pour l'homme.

Polygamie

- Elle est soumise à des conditions qui la rendent quasiment impossible.

La femme peut conditionner son mariage à un engagement du mari à ne pas prendre d'autres épouses. Le mari a besoin de l'autorisation du juge avant d'épouser une seconde femme.

Mariages civils

- Les mariages faits à l'étranger sont reconnus par la nouvelle Moudawana, à condition que deux témoins au moins soient musulmans.

Répudiation

- Elle sera soumise à l'autorisation préalable du juge. Avant, c'était un droit exclusif du mari.

Divorce

- La femme peut demander le divorce. Avant, le juge n'acceptait la demande que dans le cas exceptionnel où l'épouse présentait des preuves de « préjudices subis » et des témoins.

Garde des enfants

- En cas de divorce, la garde des enfants revient à la mère, puis au père, puis à la grand-mère maternelle. La garde de l'enfant doit être garantie par un habitat décent et une pension alimentaire.

Enfant hors mariage

- Protection du droit de l'enfant à la paternité au cas où le mariage ne serait pas



L'amélioration de la condition de la femme passe plus par l'éducation que par l'arsenal juridique.

formalisé par un acte. Avant, la règle était la non-reconnaissance de l'enfant né hors mariage.

Héritage des enfants - Du côté de la mère, ils ont le droit d'hériter de leur grand-père, au même titre que du côté du père.

Répartition des biens

- Possibilité des époux d'établir un contrat avant le mariage, pour gérer les biens acquis.

Il est certain que la condition de la femme marocaine s'est améliorée grâce à la réforme de la Moudawana adoptée en 2004. Mais d'autres problèmes restent posés, liés notamment au mariage des mineures et à l'interprétation de certaines dispositions du code par les juges. Ce qui fait que la Marocaine n'a pas encore acquis le statut avancé de sa sœur tunisienne.

En plus de la lutte contre le harcèlement sexiste et les violences faites aux femmes, les féministes marocaines se battent pour une nouvelle génération de revendications:

- Un accès effectif aux droits politiques et

civils ;

- Accès à l'emploi, véritable baromètre de leur indépendance économique ;

- Équité salariale homme-femme ;

- Droit à l'avortement ;

- Égalité en matière d'héritage. ●

L'égalité par l'éducation

Voici les principaux Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 des Nations Unies en vue de promouvoir l'égalité des sexes :

- Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile, conformément à l'objectif de développement durable.
- Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.
- Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank
Croire en vous

420 000

PORTEURS DE PROJET ET TPE ACCOMPAGNÉS GRATUITEMENT



أننا معك

Pour **Attijariwafa bank, Ana Maak**, c'est bien plus qu'une promesse, c'est un engagement quotidien auprès de tous les porteurs de projet et TPE, clients et non-clients.

Pour vous, **Attijariwafa bank a créé Dar Al Moukawil**, un dispositif gratuit de soutien, d'accompagnement, de formation et d'information.

À ce jour, **420 000 porteurs de projet**, commerçants, artisans, très petites entreprises en ont bénéficié gratuitement.

Vous aussi, profitez de notre accompagnement dans **les centres Dar Al Moukawil** ou sur **daralmoukawil.com**



Entretien avec Rabiaa Marhouch

"L'égalité ne dégrade personne"

Propos recueillis par
Laila Lamrani

Le Canard Libéré : Il n'y a Le Maroc célèbre, ce vendredi 8 mars, la journée internationale des droits des femmes. Quel bilan faites-vous de la situation de la femme marocaine aussi bien sur le plan économique que social ?

Rabiaa Marhouch : Le Maroc s'est engagé à répondre aux Objectifs de développement durable 2015-2030, fixés par l'ONU. Mais le Royaume n'a pas attendu ce cadre multilatéral pour prendre des initiatives d'envergure sur le chapitre des droits universels. Depuis la réforme de 2004, les droits des femmes au Maroc ont connu des avancées notables, notamment sur le plan des droits de la famille et de l'égalité homme-femme. Ces avancées concernent surtout l'égalité au sein du couple, grâce à l'instauration de la coresponsabilité qui reconnaît à la femme son rôle dans la famille, le droit de demander le divorce, alors qu'avant le divorce était un droit réservé uniquement aux hommes, l'âge minimum du mariage fixé à 18 ans pour les garçons et les filles, la suppression de la tutelle sur la femme majeure qui dispose dès lors de la liberté de se marier sans attendre l'accord d'un tuteur, le droit matrimonial qui permet à la femme de transmettre sa nationalité marocaine à ses enfants issus d'un mariage mixte, l'accès à la profession des adouls depuis 2018... Ces acquis et bien d'autres méritent d'être mieux connus et mieux promus.

La célébration de cette journée coïncide cette année avec les débats autour de la réforme de la Moudawana. Quelles sont selon vous les revendications qui méritent d'être prises en considération dans cette nouvelle réforme ?

Il y a plusieurs sujets sur lesquels des acteurs de la société civile réclament des mesures plus importantes pour faire évoluer davantage les droits des femmes. Mais il faut rappeler les rappels de Sa Majesté sur l'effectivité des droits acquis qui tardent souvent à se concrétiser. C'est sous cet angle d'ailleurs que peut être entendue la relance de ce que l'on peut appeler l'An II de la Moudawana. Il touche notamment à la question de l'égalité homme-femme réelle et effective. Il est important de rappeler que le développement et la cohésion de la société marocaine sont intimement liés à cette évolution, c'est-à-dire au recul des discriminations genrées. L'Article 19 de la Constitution énonce clairement l'égalité homme-femme : «L'homme et



Rabiaa Marhouch est docteure en littératures françaises et comparées, chroniqueuse littéraire au *Courrier de Genève* et chercheuse associée au Laboratoire Rirra 21 de l'université Montpellier 3. Après avoir enseigné la littérature française et francophone à Montpellier, elle a créé et dirigé la collection éditoriale « Sembura » à Casablanca. En 2023, elle a fondé avec Dominique Nouiga à Rabat la maison d'édition Africamoude, un espace de création panafricain tourné vers les échanges et la collaboration Sud-Sud.

Elle est l'auteure du recueil de poésie *Sur la pointe du jour* (éditions Les Monteils, 2020), du roman *Le Coeur du volcan* (*La Croisée des chemins*, 2021) et de l'essai *Nina Bouraoui : La Tentation de l'universel* (Presses universitaires de Rennes, 2023). Elle a également codirigé avec Eugène Ebodé l'ouvrage collectif *Qu'est-ce que l'Afrique ? Réflexions sur le continent africain et perspectives* (Sembura, 2021).

En collaboration avec la maison d'édition sud-africaine Kwazithina, elle a initié en 2023, le programme ATABI, un concours d'écriture international bilingue (français et anglais) destiné aux jeunes en Afrique. Fort de son jury international composé d'écrivains, d'universitaires et de journalistes, ATABI est aujourd'hui un réseau panafricain d'excellence, qui réunit des jeunes amoureux de leur continent, passionnés par l'écriture et la lecture. ATABI leur offre des ateliers d'écriture et de développement personnel où ils améliorent leur savoir-faire, leur savoir-être et leur conscience panafricaine. ●

la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental». Le Maroc a également ratifié des textes internationaux sur ce sujet, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Pacte des droits économiques et sociaux. Mais il reste encore du chemin à faire pour atteindre l'égalité dans plusieurs domaines.

Quels sont, selon vous, les obstacles majeurs qui continuent d'entraver le

processus de l'égalité des genres au Maroc ?

D'abord, les difficultés sur le terrain de l'application du Code de la famille qui sont le symptôme d'un contexte social et éducatif qui oscille entre l'attentisme des uns et la grande impatience des autres. Le mariage des mineurs par exemple, notamment dans les régions rurales, continue d'exploiter la possibilité de dérogation à l'âge minimum du mariage, en particulier pour les filles. Disons que les obstacles sont surtout psychologiques. Il me

semble pourtant important de souligner qu'il ne faudrait surtout pas qu'une entité du peuple pense qu'elle est dépouillée de prérogatives historiques et se sente en quelque sorte « dégradée ». L'égalité ne dégrade personne, mais consacre l'harmonie sur la base de la reconnaissance et du respect mutuel. Le reste est affaire de réassurance collective dans une société confiante en chacune de ses composantes. Je pense qu'il y a encore des pas à accomplir autour de cette confiance partagée. La société marocaine doit se faire confiance pour transcender les clivages d'hier par le fil continu du dialogue national inclusif. Il vise précisément à améliorer l'application réelle des différentes dispositions du Code de la famille. J'ajoute que la Déclaration et le Programme d'action de Vienne (1993) pointe l'idée que l'universalité des droits des femmes s'est souvent retrouvée entravée, au nom de la culture, de discours sociaux dominants et naturalisés. Et bien que la discrimination basée sur le genre soit interdite par les conventions internationales et les différents pactes relatifs aux droits humains, l'égalité concrète entre les hommes et les femmes dans la jouissance des droits peinent à s'accomplir pleinement, non seulement au Maroc, mais dans nombre de régions du monde. Il est donc nécessaire que les différentes réformes et leur progression soient accompagnées d'un changement sociétal, d'un changement profond des habitus et des discours qui attribuent des significations sociales aux différences biologiques. Ils instaurent et normalisent une relation hiérarchisée entre les hommes et les femmes et créent un déséquilibre du pouvoir en faveur des premiers. Garantir l'accès des femmes à leurs droits n'est pas leur accorder des privilèges, c'est restaurer ce qui est dû. Force est de constater que les discours, habitudes, stéréotypes et normes culturelles, assignent aux femmes des rôles et des places figés dans la société, entravant leur capacité à recevoir et à participer pleinement à l'aventure humaine. Il est toutefois possible d'œuvrer dans le sens d'un discours social éclairé, grâce au débat, au dialogue, à la pédagogie, à l'information et à la communication pour améliorer la condition des femmes et protéger leurs droits, dans l'intérêt de toute la société.

Dernièrement, plusieurs acteurs politiques et institutionnels ont ouvert le débat autour de la réforme de système de l'héritage. Que pensez-vous de ce débat et le considérez-vous comme nécessaire ?

Il faut rappeler une avancée sur cette

Spécial 8 MARS

question de l'héritage puisque les petits enfants peuvent hériter de leur grand-père maternel aujourd'hui. Cependant, beaucoup d'observateurs et d'acteurs de la société civile s'accordent pour dire qu'il est indispensable de réformer la législation successorale, au regard des mutations que la société marocaine a connues : la femme endosse aujourd'hui, de plus en plus, une responsabilité financière importante au sein du foyer familial. Le Conseil national des droits de l'Homme signale dans son rapport de 2015 que « la législation successorale inégalitaire participe à augmenter la vulnérabilité des femmes à la pauvreté ». La question de l'héritage est donc aussi importante pour préserver les droits économiques de la femme.

L'égalité économique, notamment dans le milieu professionnel, est garantie par plusieurs textes. Toutefois, la loi n'est toujours pas respectée. Comment expliquez-vous ce décalage entre les textes et la réalité ?

Sur le plan de la législation, le Maroc a

inscrit le droit au travail des femmes, notamment à travers l'article 31 de la Constitution ; il s'est également engagé dans l'autonomisation des femmes par le travail et la garantie d'un environnement qui améliore leur accès à l'emploi et lutte contre les discriminations.

Toutefois, force est de constater que l'accès des femmes au marché du travail reste très insuffisant. Les chiffres montrent que l'intégration économique des femmes est faible, seulement 22 % travaillent, la majorité est donc inactive. Les femmes subissent davantage le chômage que les hommes, des disparités salariales les désavantagent et elles sont faiblement représentées dans les postes de pouvoir.

Je pense que le contexte social et culturel, les difficultés d'accès parfois à l'éducation et à la formation, ainsi que la déscolarisation, dans les régions rurales en particulier, sont des facteurs qui entravent un véritable développement économique égalitaire et inclusif.

L'inégalité de l'accès au marché du travail n'est pas seulement liée à l'offre et aux opportunités, mais aussi au manque de

soutien aux jeunes filles diplômées pour les encourager à trouver un emploi. Dans beaucoup de familles, il est plus courant et « naturel » d'attendre d'un garçon de chercher un emploi et d'attendre d'une fille de contracter un mariage et de se consacrer à son foyer.

De sorte que certaines jeunes diplômées choisissent le mariage et deviennent des femmes au foyer, non seulement par découragement face à la difficulté de trouver un emploi, mais par peur de ne pouvoir concilier le travail et les charges familiales qui reposent généralement sur les épaules de la femme.

Quelles actions entreprendre aujourd'hui pour parvenir à cette égalité effective dans le domaine professionnel ?

Continuer à ajuster et à perfectionner les réformes juridiques pour protéger davantage les droits des femmes et de la famille est primordial.

Mais il faut rappeler aussi que le Maroc occupe seulement la 144e place mondiale

sur le plan de la promotion des droits des femmes. Il est donc essentiel, pour accompagner les différents débats, dialogues et concertations entre les différents mouvements de la société, d'améliorer la communication et la sensibilisation de tous, à la fois aux acquis relatifs aux droits des femmes et aux difficultés et obstacles rencontrés sur le chemin des réformes et des améliorations de la condition de la femme. Sur ce sujet, en tant que maison d'édition engagée sur les questions importantes qui traversent notre société, Africamoude entend participer à la démocratisation et à la promotion des droits humains, dans sa collection intitulée « Arganier : les savoirs pour tous ».

Les acteurs culturels, chacun dans son domaine, ont un rôle important à jouer dans la promotion des droits humains pour une meilleure connaissance et prise de conscience de la nécessité de garantir à tous l'accès aux libertés, aux droits fondamentaux, ainsi qu'aux droits sociaux. L'évolution de notre société en dépend ! ●

SEULEMENT 16%* DES ENTREPRENEURS MAROCAINS SONT DES FEMMES

CIH BANK

DÉFIE LES STATISTIQUES AVEC SAYIDATI PRO

Et commence ton projet

SOURCE : Rapport annuel de l'Observatoire Marocain de l'Entrepreneuriat (OMEP)

Crédit Immobilier et Hôtelier, Société anonyme au Capital Social de 3 051 978 400 DH. Agrément N° 2348-94 du 14 Rabii Ier 1415/23 Août 1994. Siège Social : 187, Avenue Hassan II - 20019 - Casablanca Maroc. R.C. / Casablanca N° 203 - C.N.S.S. N° 1527805 - ID Fiscal N° 01084203 - Patente N° 34205568. Tél. siège : (+212) 522 479 000 / (+212) 522 479 111 Fax : (+212) 522 479 163. Centre de relation clients : +7 47

www.cihbank.ma /cihbank

Projet de réforme de la Moudawana

Au nom de la femme et de la famille...

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a clôturé fin décembre 2023 son cycle des consultations des principales forces vives de la nation autour du projet de réforme de la Moudawana. Tout le monde attend les propositions d'amendements qui seront soumises à la haute attention royale.

Ahmed Zoubair

La mise sur pied de cette instance fait suite à la lettre royale adressée le mardi 26 septembre 2023 au chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, lui demandant d'accélérer la réforme de la Moudawana. De telle sorte que le nouveau texte régissant le Code de la famille soit fin prêt dans un délai de six mois. Cette refonte viendrait concrétiser la décision royale annoncée dans le discours du Trône de l'année 2022 visant à asseoir sur le terrain les droits de la femme et ceux de la famille.

« Nous appelons à l'opérationnalisation des institutions constitutionnelles concernées par les droits de la famille et de la femme et Nous demandons que soient mis à jour les dispositifs et les législations nationales dédiés à la promotion de ces droits », avait déclaré S.M le Roi Mohammed VI dans son discours du Trône de juillet 2022. Et le souverain d'expliquer le fond de sa pensée :

« Dans un premier temps, le Code de la Famille a représenté un véritable bond en avant ; désormais il ne suffit plus en tant que tel. L'expérience a en effet mis en évidence certains obstacles qui empêchent de parfaire la réforme initiée et d'atteindre les objectifs escomptés »,

Mohammed VI va plus loin et explique: « Au nombre de ces écueils, figure l'application incorrecte du Code en raison de divers facteurs sociologiques. L'un d'eux tient notamment à la propension tenace d'une catégorie de fonctionnaires et d'hommes de justice à considérer que le Code est réservé aux femmes ».

Est-ce à dire que les hommes et enfants ont moins sont pénalisés par le code de la famille ? Pour le Roi, « le Code n'est spécifique ni aux hommes, ni aux femmes : il est dédié à la famille entière. Fondé sur la notion d'équilibre, il donne aux hommes et aux femmes les droits qui leur échoient respectivement et il tient compte de l'intérêt des enfants ».



La promotion des droits de la femme et la protection de la famille, un engagement royal constant.

ni aux femmes : il est dédié à la famille entière. Fondé sur la notion d'équilibre, il donne aux hommes et aux femmes les droits qui leur échoient respectivement et il tient compte de l'intérêt des enfants ».

Mohammed VI fait œuvre de pédagogie et explique : « Au nombre de ces écueils, figure l'application incorrecte du Code en raison de divers facteurs sociologiques. L'un d'eux tient notamment à la propension tenace d'une catégorie de fonctionnaires et d'hommes de justice à considérer que le Code est réservé aux femmes ». Est-ce à dire que les hommes et les enfants sont pénalisés par le code de la famille ? Pour le Roi, « le Code n'est spécifique ni aux hommes, ni aux femmes : il est dédié à la famille entière. Fondé sur la notion d'équilibre, il donne aux hommes et aux femmes les droits qui leur échoient respectivement et il tient compte de l'intérêt des enfants ».

Le chef de l'État rappelle ensuite « une vérité essentielle » : « quand les

femmes accèdent pleinement à leurs droits, elles ne portent aucun préjudice aux hommes, pas plus qu'elles ne se font tort. De fait, la condition sine qua non pour que le Maroc continue de progresser est qu'elles occupent la place qui leur échoit et qu'elles apportent leur concours efficient à toutes les filières de développement. » Le souverain est persuadé que les dispositions de la Moudawana ont été soit mal interprétées ou mal appliquées.

Ce qui revient au même puisque cette situation a abouti sur le terrain au dévoiement des dispositions du texte. D'où cette haute recommandation royale : « Il convient aussi de dépasser les défaillances et les aspects négatifs révélés par l'expérience menée sur le terrain et, le cas échéant, de refondre certaines dispositions qui ont été détournées de leur destination première ».

Cependant, la volonté réformatrice n'est pas sans frontières, bordée par

les préceptes coraniques. « En qualité d'Amir Al-Mouminine, et comme Je l'ai affirmé en 2003 dans le Discours de présentation du Code devant le parlement, Je ne peux autoriser ce que Dieu a prohibé, ni interdire ce que le Très-Haut a autorisé, en particulier sur les points encadrés par des textes coraniques formels ».

Décryptage : aucune concession contraire au livre sacré ne sera accordée.

La revendication insistante de réformer l'héritage, dont les formules de partage sont clairement consignées dans le Coran, bute sur ce principe divin immuable et imprescriptible dont la stricte application transcende le temps et l'espace.

Le droit à l'égalité hommes-femmes dans ce domaine sensible est difficilement défendable. Ce que certains milieux au nom de la modernité considèrent comme une forme d'inégalité ne l'est pas au fond. ●



GRANDIR.ENSEMBLE.



MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE
DES FEMMES



SUIVEZ-NOUS

Belles, branchées et libérées

Employées de bureau, cadres, étudiantes ou simples jeunes filles, les Marocaines sont de plus en plus nombreuses à s'affirmer. Une révolution tout en douceur...

Jamil Manar

Bans une main elle tient son Smartphone, dans l'autre sa clé de voiture. Elle aperçoit une table vide, se faufile avec agilité entre les chaises et s'y installe. Elle commande un café. Un quart d'heure plus tard, Majda sera rejointe par une copine, Amal. Puis une autre, Laila.

Il s'agit d'un rituel presque quotidien. Majda travaille dans les Finances, Amal au Marketing et Leila dans un Centre d'appel. Après une longue et épuisante journée de travail, ces trois jeunes femmes se retrouvent dans ce café casablancais, situé en plein quartier Gauthier, pour papoter et passer un moment agréable ensemble. Ici il n'y a pas de soirées foot. Musique douce, ambiance 80's, et cadre cosy, le gérant voulait probablement que son café soit le coin des amoureux.

Mais ce sont finalement les amazones qui investissent le plus les lieux. Entre deux bouffées d'une cigarette indubitablement féminine, Laila nous dit que ce n'est ni le cadre, ni la qualité du café qui les a poussées à opter pour cet endroit : « Là, on est tranquille. Personne ne nous embêtera. On peut même s'attabler sur la terrasse et fumer. Et c'est cool ! ». « On veut tout comme les hommes vivre notre vie sociale comme ça nous chante. On est dans un pays libre non? », s'interroge faussement Majda.

« On bosse dur. Entre les diapos à préparer, les stratégies à définir et ces réunions interminables..., on a le droit tout comme les mecs à se détendre entre copines avant de rentrer chez soi », juge pour sa part Amal. Employées de bureau, cadres, étudiantes ou même artistes, elles sont de plus en plus



nombreuses à s'affirmer et à devenir indépendantes en bousculant au passage les préjugés et autres idées reçues qui tendent à les emprisonner dans un carcan et veulent s'affranchir de cette image que les hommes ont d'elles. La femme marocaine moderne n'est plus cette femme au foyer qui ne quitte pas sa cuisine, ni encore moins cette femme secrétaire qui s'occupe de la saisie ou la photocopieuse. « On en a marre que les hommes nous voient comme leurs assistantes. Marre qu'ils nous sortent ce vieux dicton « Derrière chaque grand homme se cache une femme » pour nous calmer. Les temps ont changé, les mentalités doivent suivre aussi... », s'insurge Karima, une cadreuse-monteuse opérant dans une boîte de production audiovisuelle de la place.

Il y a quelques années encore, il était inimaginable de voir une femme accéder à un poste de responsabilité dans une grande entreprise. Aujourd'hui, il s'est imposé comme al-

Femmes sans complexes...

lant de soi qu'une équipe d'hommes soit dirigée par une femme. Plus entreprenantes, intègres et plus aptes à créer une cohésion de groupe que leurs homologues masculins, les femmes cadres feraient même de meilleures dirigeantes, à en croire une étude américaine.

Au Maroc, même si les femmes accèdent de plus en plus aux postes élevés de la hiérarchie professionnelle, elles ne sont pas pour autant reconnues voire respectées par leurs collègues de sexe masculin. Najat, chef de projet dans une agence de communication, commande toute une équipe composée principalement d'hommes depuis presque deux ans et trouve encore des difficultés à imposer ses décisions.

« Pour les hommes, on est toujours inférieur même si on a de grands diplômes. J'entends souvent ce genre de remarques humiliantes, « ce n'est qu'une femme », « c'est certainement les hormones qui lui montent à la tête » ou encore « Votre

exposé m'a surpris : d'habitude les femmes... », témoigne Najat. En plus des réflexions désobligeantes, les femmes souffrent encore des préjugés. Pour le Marocain lambda, une fille qui fume est une fille aux mœurs légères.

Et que dire si elle est adepte du happy hour! Naima, téléopératrice, l'a appris à ses dépens lors d'une pause café : « Un jour, ma copine était assise alors que je me tenais debout devant le comptoir de la cafétéria de l'entreprise. Alors qu'on grillait des clopes, elle dit en plaisantant : Alors une pression ou une bien fraîche? Soudain, un collègue qu'on ne connaissait que de vue nous aborde comme on aborde des filles de joie en nous invitant le plus normalement du monde à une soirée bien arrosée ». Perdue au milieu de ces Marocaines modernes, jeunes et libérées, certains hommes, mus par des réflexes machistes, ont bien du mal à accepter l'émancipation féminine. ●



Le Maigret du CANARD



POINT DE VUE

Abdeslam Seddiki



.....
**Economiste,
 ancien
 ministre de
 l'Emploi et des
 Affaires sociales.**

Il est de coutume que le gouvernement présente son premier bilan à mi-mandat devant le parlement, non pour avoir un vote de confiance, mais tout simplement pour informer les représentants de la Nation et à travers eux l'opinion publique sur ce qui a été fait et ce qui ne l'a pas été en renouvelant son engagement pour le restant de son mandat. Un tel exercice est nécessaire pour animer la vie démocratique et faire revenir une bonne partie des citoyens qui ont déserté la vie politique à s'intéresser de nouveau à la chose publique. Le pays a besoin d'un nouveau souffle démocratique.

Le gouvernement a joué jusqu'à présent dans la « discrétion » comme s'il est interdit de parole et son chef le reconnaît officiellement. Ainsi, le Chef du Gouvernement, lors de ses rares interventions, ne cesse de répéter que lui et son gouvernement sont là pour travailler et non pour parler. Le bon sens voudrait que lorsqu'on travaille assez, voire beaucoup, on a forcément des choses à dire, des projets à expliquer, des plans à exposer. Ce lien « organique » entre le peuple et son gouvernement, franchement, on ne le voit pas.

La « messe » prononcée chaque jeudi par le porte-parole du gouvernement au terme de la réunion hebdomadaire, demeure statique, au point qu'on aurait pu se contenter de l'envoi de la déclaration aux médias qui s'occuperaient de sa diffusion. Tout ce qu'on y apprend, consiste à connaître les noms des heureux promus aux postes de responsabilité. Une opération qui passe rarement sans faire du bruit tellement la méfiance est de mise et une bonne partie des citoyens ne croient plus, à tort ou à raison, à la sincérité de la procédure suivie pour désigner les responsables dans le cadre de l'article 92 de la Constitution.

Le bilan à mi-mandat de l'actuel gouvernement

Peut mieux faire !

Un gouvernement est là pour corriger les dysfonctionnements, imaginer des solutions, soulager les douleurs de ceux qui souffrent et qui manquent de beaucoup de choses, réduire le fossé entre « ceux qui ont tout et ceux qui n'ont rien » pour reprendre le « témoignage poignant » exprimé par une jeune étudiante lors d'une consultation de la commission nationale sur le nouveau modèle de développement. On ferait mieux d'écrire « le mort-né NMD » !

C'est par rapport à ces impératifs qu'il convient d'apprécier le bilan gouvernemental. Bien sûr, il faut récuser toute démarche nihiliste qui présenterait notre pays comme si rien de positif ne s'y pro-

duit. Beaucoup de choses ont été réalisées et d'autres sont en cours de réalisation. Cette chronique ne se prêterait pas à faire l'inventaire de tout ce qui a été fait dans différents domaines à la fois économiques, sociaux et culturels. Cependant, on ne manquera pas de souligner les victoires engrangées par notre pays en faveur de notre cause nationale et de la consolidation de notre intégrité territoriale. Aussi, on rappellera avec force le projet de la généralisation de la protection sociale dont il faut espérer qu'il aille à son terme.

Dogmes

Pour ce faire, le gouvernement doit veiller à réunir les conditions de son succès à travers notamment la mise en œuvre intelligente des textes de loi votés au parlement et ne pas céder au charme trompeur de la « marchandisation de la santé ». Tout comme d'ailleurs le domaine de l'éducation où rien n'est encore réglé après ce bras de fer qui a opposé le gouvernement et les enseignants (à travers les syndicats les plus représentatifs et les « tansikiate »).

Mais reconnaissons que le gouvernement n'a pas été au rendez-vous sur d'autres aspects. Il n'a pas fait assez en matière de protection du pouvoir d'achat de la population car il est resté prisonnier de dogmes en croyant aux vertus du marché et en s'occupant davantage de la défense de ses intérêts de classe. Autrement, comment expliquer son silence face aux appels qui lui ont été adressés de toutes parts et de tous les milieux l'invitant à réguler le prix des hydrocarbures et remettre en service la SAMIR ?

En définitive, tout laisse croire, sauf miracle au cours de la deuxième mi-temps de son mandat, que le gouvernement ne

parviendra pas à tenir ses engagements qu'il a déclinés d'une façon chiffrée à l'horizon 2026. Il s'est engagé à réaliser un taux de croissance moyen de 4% au cours de son quinquennat, les résultats sont hélas loin du compte : 1,3% à peine en 2022 et 2,8 % en 2023. Par ailleurs, le gouvernement nous a promis de créer 1 million d'emplois, soit une moyenne annuelle de 200000. Le résultat est plus que décevant. Au lieu de créer des emplois, le gouvernement crée des problèmes en détruisant des centaines de milliers d'emplois existants, fussent-ils des emplois non rémunérés et précaires. Devant cet échec patent, il s'est engagé à rattraper le temps perdu au cours du restant de son mandat pour faire de l'emploi sa première priorité. Prenons-en acte.

Le même constat d'échec pour le taux d'activité des femmes qui est l'un des plus bas au monde. L'engagement qui consistait à porter ce taux à 30% en 2026, au lieu de 20% en 2021 est tombé à l'eau et relève désormais d'un miracle. Au contraire, ce taux a baissé à 19 % en 2023. Le gouvernement avance mais à reculons ! En outre, tous les engagements relatifs à la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales consistant à retirer un million de ménages de la pauvreté et de la précarité et à ramener l'indice de Gini à 39% au lieu de 46,4%, relèvent du domaine de vœux pieux tant que les politiques publiques consistent à déshabiller « Bourbaïme » pour habiller « Boukidar ». Ces noms amazighs sont pris à bon escient pour rappeler l'engagement du gouvernement à créer un fonds spécial de 1 milliard DH à l'horizon 2025 pour l'opérationnalisation de la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe et les modalités de son intégration dans l'enseignement et dans les différents secteurs prioritaires de la vie publique. En 2024, ce fonds est doté de 300 millions DH à peine.

Mais là où le gouvernement a fonctionné « à minima » et mérite un « carton jaune » c'est au niveau de la promotion des valeurs démocratiques. Ce déficit démocratique venant s'ajouter aux déficits commercial et budgétaire, se manifeste à travers les relations du gouvernement, avec l'opposition parlementaire et les partis d'opposition, ses hésitations dans l'accomplissement de certaines réformes fondamentales dont la procédure pénale, la lutte contre l'économie de rente, la corruption, les conflits d'intérêts et le « mariage illégal » entre l'argent et la politique.

Le gouvernement va-t-il enfin prêter l'oreille aux critiques fondées qui lui sont adressées et interroger sa conscience pour rectifier le tir et repartir sur de nouvelles bases : en mettant en avant les intérêts nationaux ; en prenant en considération les attentes et les besoins de notre peuple ; et en étant à la hauteur de la réputation dont jouit notre pays sur le plan international ?





Le MIGRATEUR



Accusations de viols lors de l'opération du 7 octobre

L'ONU n'a pas trouvé de preuves...

Les accusations de viol de femmes israéliennes par des membres du Hamas font partie des allégations mensongères sionnistes visant à diaboliser le mouvement de résistance palestinien. Explications...

LAILA LAMRANI

Il existe « des motifs raisonnables de croire » que des victimes de l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023 ont été violées, tout comme certains otages détenus dans la bande de Gaza. C'est ce qu'indique un rapport des Nations unies (ONU) publié lundi 4 mars, sans donner toutefois de précisions sur le nombre de ces violences sexuelles. Alors que l'ONU a été critiquée pour avoir réagi trop lentement aux viols et violences sexuelles qu'Israël accuse le Hamas

d'avoir commis lors de son opération du 7 octobre, sa représentante spéciale sur les violences sexuelles lors des conflits, Pramila Patten, accompagnée par des experts, s'est rendue début février pendant deux semaines et demie en Israël et en Cisjordanie. Sur la base d'informations recueillies « auprès de sources multiples et indépendantes, il existe de bonnes raisons de croire que des violences sexuelles liées au conflit ont eu lieu lors de l'attaque du 7 octobre à plusieurs endroits à la périphérie de [la bande de] Gaza, y compris des viols et des viols en réunion, dans au moins trois lieux », dont le site du festival Nova, indique le rapport onusien. Or, aucune des victimes supposées de violences sexuelles ne s'est présentée malgré les appels lancés pour qu'elles viennent livrer leurs témoignages. Les membres de la mission de l'ONU se sont contentés de converser avec des survivants et des témoins de l'assaut du 7 octobre et avec le personnel des services de santé. Visiblement, le visionnage 5 000 photos et cinquante heures d'images de l'opération de Hamas n'a révélé aucune preuve tangible d'un quelconque viol...



Pramela Patten, un rapport sujet à caution...

Les enquêteurs de l'ONU ont pu par contre s'entretenir avec certains des otages libérés, ce qui leur a permis de recueillir « des informations claires et convaincantes que certains ont subi diverses formes de violences sexuelles liées aux conflits, y compris des viols et des tortures sexualisées, ainsi que des traitements cruels, inhumains et dégradants sexualisés », a affirmé Pramila Patten lors d'une conférence de presse. « Nous avons de bonnes raisons de croire que de telles violences sont toujours en cours », a-t-elle bizarrement ajouté. Or, des "informations" aussi claires qu'elles soient ne peuvent tenir lieu de preuves. Ce qui jette une ombre sur la crédibilité du contenu du document onusien. « Malgré les affirmations de Mme Patten et ses accusations fausses et sans fondement contre les combattants palestiniens, son rapport ne documente aucun témoignage de ce qu'elle appelle les victimes de viols, mais s'appuie dans son rapport sur les institutions « israéliennes », les soldats et les témoins sélectionnés

par l'armée. autorités d'occupation, pour tenter de prouver cette fausse accusation, qui a été réfutée par toutes les enquêtes et rapports internationaux », a fait d'ailleurs remarquer le Hamas dans un communiqué en réponse au rapport de Mme Pramila Patten.

Toute cette histoire est floue en l'absence de preuves irréfutables. Les accusations de viol font partie des allégations mensongères israéliennes comme la découverte de 49 bébés israéliens décapités dans un kibboutz relayées au lendemain de l'acte du 7 octobre par des médias aux relents sionnistes.

On voit mal des résistants du Hamas se livrer tranquillement à des viols lors d'une opération pareille alors que leur temps était compté... Mais toutes les tromperies sont permises du moment qu'elles peuvent concourir à diaboliser le mouvement palestinien et justifier les crimes abominables qui allaient être commis et continuent toujours contre les populations de Gaza... C'est cousu de fil blanc. ▀

Jeux olympiques de Paris

Deux mystérieux vols d'ordinateurs...

Deux larcins en l'espace d'une semaine d'ordinateurs contenant des informations sensibles en relation avec les JO de Paris. Est-ce une coïncidence ?

Un nouveau responsable en possession de données confidentielles concernant l'organisation de cette compétition mondiale a été victime d'un vol, vendredi 1er mars en début de soirée. Il s'agit de la secrétaire générale de la direction de l'hôpital Avicenne de Bobigny dont la voiture a été cambriolée. Le véhicule était garé sur un parking d'un centre commercial à Drancy, le temps que la conductrice fasse une course.

Sans que cette dernière en soit témoin, le déflecteur arrière droit du véhicule a été brisé et son sac contenant son ordinateur de travail a été volé. Or l'appareil contenait des documents confidentiels, notamment les plans d'accès et les plans de circulation des JO. En effet, ces documents sont indispensables pour les secours qui devront intervenir pendant l'évènement. La victime a porté plainte auprès du commissariat de Drancy qui mène depuis une enquête pour « vol avec dégradations ». De son



Un défi sécuritaire colossal.

côté, le parquet de Bobigny assure que « les informations relatives aux JO figurant dans l'ordinateur n'étaient pas confidentielles », dans le sens où elles étaient « destinées à être publiques, notamment sur les plans de circulation (logistique) de divers hôpitaux du département ». Ce même vendredi, un homme âgé d'une vingtaine d'années a écopé de 7 mois de prison ferme. Motif : avoir

volé la sacoche d'un ingénieur de la mairie de Paris disposée dans le coffre à bagages au-dessus de son siège alors qu'il voyageait à bord d'un train. À l'intérieur se trouvaient un ordinateur et deux clés USB contenant des notes en relation avec les Jeux olympiques.

Présentée dans un premier temps comme une affaire de vol de haute importance en raison de la présence potentielle d'informations de sécurité sensibles sur les JO, cette version a depuis été écartée. En effet, la clef USB contenue dans le sac ne contenait pas de notes sur « des dispositifs de sécurité sensibles » portant sur les JO, avait précisé dès mercredi le parquet de Paris, contrairement à ce qu'avait déclaré l'ingénieur en question dans un premier temps. Ce vol a toutefois provoqué des inquiétudes quant aux dispositifs de sécurisation des JO de Paris, qui auront lieu du 26 juillet au 11 août prochain. ▀

le Canard Libéré

Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Rue Ibnou Katir résidence Al Mawlid II Imm. D RDC n°4 Maârif - Casablanca -

Tél : 0522 23 32 93

Fax : 0522 23 46 78

E-mail : contact@lecanardlibere.com

Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar

Amine Amerhoun,

Saliha Toumi, Ahmed Zoubair,

Laila Lamrani Amine et

Chaimaa El Omari Naib

CORRESPONDANT EN FRANCE ET EN EUROPE

Samir Berhil

s.berhil@lecanardlibere.com

CARICATURES

Boudali, Zag

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

Impression

Maroc Soir

DISTRIBUTION

Sapress

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416



Bec et ONGLES



Asmaa Rhlalou

J'ai agi en dame d'enfer



Une équipe du Canard a été reçue par la démissionnaire maire de Rabat la RNI Asmaa Rhlalou qui a amusé la galerie communale pendant plusieurs mois avec son feuilleton exceptionnellement spectaculaire...

Propos recueillis par **LAILA LAMRANI**

Il aurait fallu débarrasser le plancher bien avant, disent vos détracteurs après votre démission accomplie...

J'ai décidé d'aller jusqu'au bout de ma logique suicidaire en croyant jusqu'à la dernière minute que la dame de fer ou d'enfer que je suis pouvait faire taire définitivement ses adversaires en épuisant leur forfait de patience.

Mais encore ?

La vie m'a appris une chose, chaque chose en son temps et ce n'est jamais l'heure sombre avant l'heure noire...

Cela veut dire quoi ?

Il y a un temps pour tout : le temps de la séduction et le temps de la déception, le temps de la résistance et le temps de la démission, le temps de la résignation et le temps de la soumission. Je suis passée par toutes ces phases critiques avec l'espoir que je finirai par vaincre malgré tous mes défauts.

Quelle est votre meilleure réalisation dont vous êtes fière ?

Avoir réussi à me mettre tout le monde à dos, majorité comme opposition. Une première je crois dans les annales communales. Cet exploit exceptionnel m'a permis d'entrer dans l'histoire. J'espère que mon passage à la postérité est garanti.

C'est votre gestion autocratique du Conseil de la ville qui est à l'origine de vos ennuis politiques, n'est-ce pas ?

Oui j'aime décider toute seule, cela me donne un sentiment

de supériorité, voire d'ivresse. Oui, je n'aime pas la concertation. Pour moi c'est une perte de temps et une cheftaine, une vraie, est celle qui s'assoit sur la concertation.

Mais en politique, cela ne se passe pas comme ça....

Pour moi, cela doit être comme ça et pas autrement. Avec mon tempérament tordu, je suis sans doute faite pour l'armée. Je crois que j'ai raté ma vocation.

vous avez également réussi à vous mettre à dos la corporation des cafetiers avec votre décision très décriée de surtaxation de leur activité...

Il est vrai que c'est fort de café. Mais il fallait que j'annonce la couleur en déployant rapidement ma taxe force, histoire de montrer de quel bois je me chauffe...

Votre démission est intervenue quelques jours avant la journée internationale de la femme. Le timing est-il un hasard ?

Il n'y a pas de rapport entre les deux même si après coup mon calvaire politique peut rappeler combien le parcours des femmes en politique est semé d'embûches.

Qu'est-ce que vous comptez faire maintenant ?

Me lamenter sur mon sort politique, digérer la perte du leadership de la meilleure ville du Maroc avant de bien redescendre sur terre pour reprendre mon métier de journaliste spécialisée dans notre démocratie bancaire pardon locale.

Viols sur mineures

Un professeur de français en prend pour 30 ans

Le 29 février 2024, la chambre criminelle de la Cour d'appel de Casablanca a statué sur l'affaire du pédophile, professeur de français de son état, accusé de viols sur des ses élèves filles. Le pédophile a écopé d'une peine de 30 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 DH. Les organisations des droits de l'homme au Maroc se sont félicitées de ce verdict, notamment l'association « Touche pas à mon enfant », qui y a vu une victoire pour la protection de l'enfance. Dans un communiqué transmis, l'association reconnue d'utilité publique a indiqué que ce jugement représentait « un message fort dans la lutte contre les agressions sexuelles sur les enfants ». Entourée du plus grand secret, l'affaire remonte à septembre 2022 (Voir Le Canard Libéré du 16/9/2022). L'accusé, EL.ELM, qui se présente sur son compte Instagram comme un écrivain, est un professeur au collège dans un groupe scolaire privé, situé sur Boulevard Ibnou Sina à Casablanca. L'enseignant est au centre de plusieurs affaires d'agressions sexuelles présumées sur plusieurs de ses étudiantes mineures âgées entre 13 et 16 ans. Mais seuls les parents de quatre filles-dont les examens médicaux ont confirmé le viol- ont osé porter plainte Car selon une source proche du dossier, ce monstre « très gentil» sévissait depuis au moins 3 ans avant l'éclatement du scandale et prenait soin à choisir ses proies, notamment parmi les filles dont les parents sont divorcés pour éviter tout risque éventuel qu'il soit dénoncé. Obsédé sexuel, EL.ELM attirait généralement les gamines de sa classe dans son appartement où il abusait d'elles et s'arrangeait aussi pour les faire sortir en excursions pour satisfaire ses pulsions criminelles. Les dirigeants de l'établissement scolaire où il enseignait étaient-ils au courant des agissements du professeur ? Ce qui est certain, d'après une source qui a requis l'anonymat, c'est qu'ils ont tenté de convaincre les victimes de renoncer à porter plainte contre le monstre contre des arguments sonnants et trébuchants. Mais les parents ont rejeté ce marchandage honteux visant à protéger ce monstre et éviter par conséquent que le scandale ne rejaillisse sur l'image de l'école. Reste à savoir si les responsables de cette dernière échapperont aux poursuites judiciaires.



Le prédateur sexuel avec ses élèves avant son arrestation...

Kasparov sur la liste noire de Poutine

Être placé sur la liste des personnes classées "terroristes et extrémistes" par Moscou est un "honneur qui en dit plus long sur le régime fasciste de Poutine que sur moi", a réagi l'opposant russe Garry Kasparov sur son compte X ce mercredi 6 mars. "L'extrémisme dans la défense de la liberté n'est pas un vice; la modération dans la recherche de la justice n'est pas une vertu!", a ajouté l'ancien champion d'échecs, citant une phrase de l'homme politique américain Barry Goldwater (1909-1998). Né en 1963 en Azerbaïdjan - alors une des quinze républiques formant à l'époque l'URSS - Garry Kasparov, 60 ans, a été l'un des plus grands joueurs d'échecs de l'histoire avant de devenir un opposant à Vladimir Poutine. En 2013, craignant des poursuites judiciaires, il quitte la Russie pour s'installer aux États-Unis, d'où il continue à dénoncer le régime russe et sa campagne militaire en Ukraine. Quelques jours après l'offensive contre de février 2022, il avait appelé à faire revenir la Russie à l'"âge de pierre" en s'assurant que les technologies occidentales ne parviennent plus aux industries russes. Garry Kasparov était déjà désigné en Russie "agent de l'étranger" depuis 2022, un label infamant massivement utilisé contre les opposants, journalistes et militants des droits de l'homme. Ce qui les condamne à de lourdes procédures administratives.



Garry Kasparov opposant de Poutine...



Et BATATI ET BATATA



Bizarre



Argent dormant

Une Américaine a eu l'heureuse surprise de découvrir 36.000 dollars (33.400 euros environ) en plusieurs enveloppes, enfouis dans les coussins d'un canapé donné gratuitement sur un site de petites annonces. Mais cette habitante de Colton, près de Los Angeles, s'est empressée de rendre l'argent à ses propriétaires. Vicky Umodu cherchait à meubler son nouveau logement pour une somme modique et elle s'était félicitée de trouver ce canapé. « Je viens d'emménager et je n'ai rien dans la maison », a-t-elle expliqué à la chaîne locale ABC7 (1/6/22). Mais une fois à son domicile, la Californienne a trouvé une bosse suspecte dans l'un des coussins. Elle a alors découvert plusieurs enveloppes remplies d'argent liquide, chacune contenant des milliers de dollars. « Je disais à mon fils 'viens, viens !'. Je hurlais 'c'est de l'argent ! Je dois appeler le monsieur' », a-t-elle raconté. Vicky a donc contacté ceux qui lui avaient donné le canapé pour les avertir de sa trouvaille et leur rendre l'argent. La famille, qui vidait la maison d'un proche récemment décédé, a répondu qu'elle ignorait tout de la présence et de l'origine de cet argent. Mais pour remercier la bonne samaritaine, ils lui ont donné plus de 2.000 dollars, de quoi acheter le réfrigérateur neuf dont elle avait besoin !

Nos amis les bêtes

À partir des chiffres publiés par l'Insee, le journaliste et cartographe Jules Grandin a réalisé des cartes des départements français comptant le plus de vaches, porcs ou moutons que d'habitants. Grandin a donc pris le temps d'éplucher les données du recensement agricole publiées par l'Insee pour réaliser une série de 4 cartes diffusées mardi 31 mai sur Twitter. Résultats: en 2019, dans 13 départements la population de vaches est supérieure à celle des habitants. Il s'agit de : l'Orne, la Manche, la Mayenne, la Meuse, la Haute-Marne, la Nièvre, la Saône-et-Loire, l'Allier, la Creuse, la Corrèze, le Cantal, la Lozère et l'Aveyron. Avec en tête, la Manche, qui compte 744.000 vaches pour environ 493.000 habitants. C'est en Bretagne que la population porcine est la plus importante, avec 7,6 millions d'animaux, soit plus de deux fois son nombre d'habitants. Les départements du Lot, de l'Aveyron, de la Lozère, des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence sont, quant à eux, ceux qui ont une population plus importante de moutons que d'habitants. « La carte des vaches raconte plein de choses : les chemins des AOC fromagères, comme celles des races de bovins. On pourrait penser que cela montre avant tout les zones où il n'y a pas d'habitants, mais ce n'est pas le cas. La Creuse et le Territoire de Belfort, qui sont des départements très peu habités, ne ressortent dans aucune de ces cartes », a confié Jules Grandin, en concluant : « Ces cartes montrent surtout une France à contre-courant de la France urbanisée. »

A 103 ans recordwoman du saut en parachute

Une grand-mère suédoise de 103 ans a battu ce dimanche 29 mai le record du monde de la personne la plus âgée à réaliser un saut en parachute en tandem. « C'était merveilleux de faire cela, j'y pensais depuis longtemps », a déclaré Rut Larsson à l'agence de presse suédoise TT, ajoutant : « Tout s'est passé comme prévu ». En présence de sa famille et ses amis qui l'attendaient sur l'aérodrome, Rut Larsson a effectué son saut à Motala, à 240 kilomètres au sud-ouest de Stockholm (Suède). Le duo a atterri en douceur, tandis que des assistants se sont précipités sur elle avec son déambulateur pour l'aider à se relever. Elle a déclaré qu'elle aimait « le fait de glisser lentement vers le bas depuis le haut, je pense que c'est agréable ». Un représentant du livre Guinness des records était présent pour enregistrer le saut. Rut Larsson, qui a 103 ans et 259 jours, a battu le précédent record, détenu par une personne de 103 ans et 181 jours.



Rigolard



Le Président George W. Bush fait le tour des écoles primaires afin de rencontrer les tous jeunes futurs votants du pays. Il entre dans une classe et arrive au moment où l'institutrice est en train d'expliquer aux enfants le sens du mot « tragédie ». L'institutrice se tourne alors vers le Président et lui propose de diriger la discussion.

Ainsi l'illustre dirigeant demande aux jeunes élèves de lui trouver un exemple illustrant le sens du terme qu'ils viennent d'apprendre. Un petit garçon se lève et dit : « Si mon meilleur ami qui vit à côté de chez moi joue tranquillement dans la rue et qu'une voiture le renverse, ce sera une tragédie. » Bush secoue tristement la tête : « Non, mon petit... Ce serait un accident ! » Un léger silence s'installe dans la classe. Le président insiste « Qui veut proposer autre chose ? » Une petite fille se lève alors à son tour : « Un bus scolaire transportant 50 élèves tombe dans le ravin, et tout le monde meurt dans la chute.

« Ça, c'est une tragédie ! » Bush secoue la tête à nouveau : « Non, petite, il s'agit là d'une grosse perte pour le monde... » Cette fois, c'est un lourd silence qui tombe sur le groupe. Bush s'impatiente légèrement : « Allons, les enfants ! Il n'y a personne pour me donner un exemple sérieux de tragédie ? » Alors, petit John du fin fond de la classe se lève : « Si Air Force One alors qu'il transporte M. et Mme Bush, est frappé par un missile et est pulvérisé en plein ciel, ça c'est une tragédie ! » « Fantastique ! » s'écrie le Président, le visage illuminé « Voilà

une superbe illustration du mot tragédie ! Et peux-tu expliquer à tes petits camarades la raison pour laquelle ce serait une tragédie ? » « Parce que ça ne serait pas un accident et que ça ne serait sûrement pas une grosse perte ! ».

Un humoriste russe va voir un membre du Parti et lui dit : - Existe-t-il des droits d'auteur pour les blagues politiques ? - Oui, cela dépend de la qualité de l'histoire et ça peut aller de trois ans à perpét.

Zemmour vient de mourir et il se présente à la porte du ciel : - Vous plaisantez ? Lui dit Saint-Pierre. Vous prétendez entrer au paradis ? Mais foutez-moi le camp d'ici, misérable ! Allez, ouste, en enfer ! Le lendemain, Saint-Pierre est réveillé par un brouhaha à la porte du paradis. Il ouvre et tombe nez à nez avec une foule de démons, damnés et diabolins... - Mais qu'est-ce que vous fichez là ? S'exclame-t-il ? Pourquoi n'êtes-vous pas en enfer ? - On vient demander asile ! explique un diable. On a quitté l'enfer, tant qu'on pouvait encore le faire !

Pablo Picsou pardon Picasso avait la réputation d'être plutôt radin. Un jour, il invite des amis au restaurant. Au moment de régler, le patron lui propose de faire un dessin sur une nappe en papier en guise de règlement. Picasso accepte et dessine sur la nappe. Le patron lui fait remarquer qu'il n'a pas signé son œuvre. Picasso lui répond : - Je paye le repas, je n'achète pas le restaurant.

A VENDRE

Appartement bien entretenu deuxième main

Superficie 128 m²

sur boulevard de la Résistance, près 2 mars à Casablanca.

Grand salon + 2 pièces. Bien aéré et ensoleillé. Situé au dernier étage (7ème). Sans vis-à-vis. Doté d'une terrasse vue sur mer.

Contact:
0661252000

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

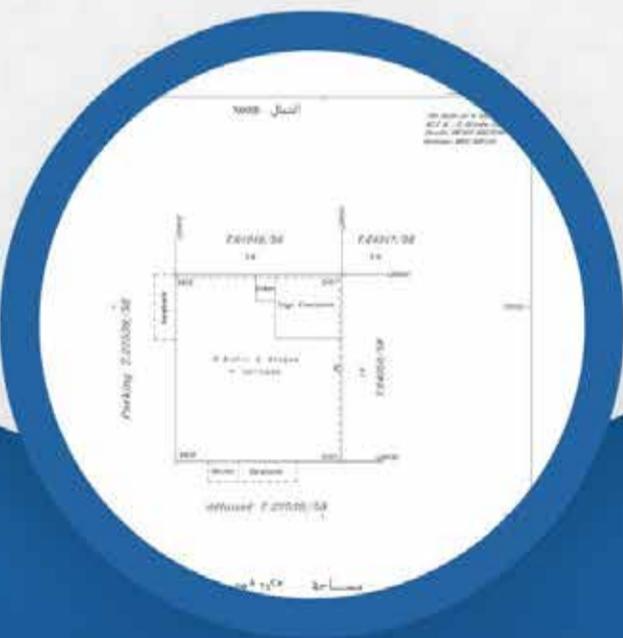
Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerktouni
Contactez-nous au 0661177444





L'immatriculation foncière

Une procédure juridique efficace et performante pour sécuriser et valoriser vos biens immobiliers et vos investissements.



www.ancfcc.gov.ma